

## TEST SPECIFIQUE d'inscription en Seconde Professionnelle « CGEH »

Pour des raisons de sécurité liées à la manipulation de jeunes chevaux (débouillage), nous devons vérifier que le candidat à l'entrée en formation CGEH dispose d'une maîtrise suffisante des gestes de base.

Pour cela, un test pratique d'équitation est prévu pour les candidats ne disposant pas au moins du galop 5, en préalable à la procédure AFFELNET (juin 2021) **gérée par le collège de votre enfant**. Ce niveau demandé est celui du galop 5 pour une entrée en 2<sup>nd</sup>e.

### 1<sup>er</sup> cas :

Les candidats disposant d'un niveau d'équitation validé par un galop 5 ou plus sont dispensés des tests pratiques.

#### A réaliser :

- ⇒ Entretien devant un jury (20 minutes)
- ⇒ Test d'endurance à l'effort physique

#### Attention :

- ⇒ Fournir la copie du galop 5 ou plus le cas échéant
- ⇒ Vous devez présenter un certificat médical permettant la pratique intensive de l'équitation
- ⇒ Une convocation individuelle vous sera adressée ultérieurement

### 2<sup>ème</sup> cas : les candidats ne pouvant présenter l'attestation du galop 5 ou plus :

#### A réaliser :

- ⇒ Reprise d'équitation (3/4 d'heure) niveau galop 4 – 5
- ⇒ Entretien devant un jury (20 minutes)
- ⇒ test d'endurance à l'effort physique

#### Attention :

- ⇒ Vous devez présenter un certificat médical permettant la pratique intensive de l'équitation
- ⇒ Apporter votre tenue d'équitation (avec bombe attache 3 points ou casque)
- ⇒ Une convocation individuelle vous sera adressée ultérieurement

L'échec à ce test bloque le vœu « CGEH ».

Le succès à ce test conditionne la saisie dans AFFELNET.

**DATE DU TEST : 27 mars 2021 au lycée agricole « la Cazotte » ST-AFFRIQUE**  
Clôture des inscriptions le 22 mars 2021